

Laudatio

Dunkelkammer der Justiz: Die Bewilligungspraxis von Zwangsmassnahmengerichten



Florian Imbach



Dominique Strebel



Timo Grossenbacher

Les Tribunaux des mesures des contraintes ont été insitués par le nouveau code de procédure pénale entré en vigueur en 2011. Le rôle de ces tribunaux est d'ordonner la détention provisoire ainsi que d'ordonner respectivement d'autoriser d'autres mesures de contrainte. Parmi celles-ci figurent entre autre les mesures de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication ou par d'autres moyens techniques ; le recours à des agents infiltrés ; les recherches préliminaires secrètes. Les Tribunaux des mesures de contrainte ont été conçus par le législateur comme devant constituer l'indispensable contrepoids aux pouvoirs de la police et du ministère public.

Le reportage débute sur le constat que l'écrasante majorité (97% selon les chiffres énoncés dans l'émission) des requêtes adressées aux Tribunaux des mesures de contraintes sont approuvées par ceux-ci et questionne cet état de fait avec beaucoup d'intelligence.

Le reportage se poursuit par un cas concret : une investigation secrète ayant eu lieu dans le canton de Soleure à l'endroit d'un couple suspecté d'avoir tué son premier bébé. Cette investigation secrète a impliqué plusieurs agents infiltrés, ainsi que la mise sous écoute du logement du couple. L'histoire, telle que décrite par les journalistes, un peu à la manière d'un polar, tient le téléspectateur en haleine, tout en apportant plusieurs éclairages juridiques tout à fait pertinents. Surtout, les journalistes donnent la parole à la femme qui a été visée par cette investigation secrète. Celle-ci décrit, à visage couvert, la manière dont elle a été approchée par l'agent infiltré, et dont le couple s'est lié à cette personne, développant ainsi avec elle une amitié. Elle décrit également le choc qui a été le leur lorsqu'ils sont découverts que cette personne était en réalité un agent infiltré, et à quel point cet épisode l'a marqué.

L'affaire soloeuroise choisie par les journalistes est particulièrement relevante puisqu'elle a donné lieu à trois arrêts marquants rendus par le Tribunal fédéral s'agissant de la question de la licéité de l'investigation secrète ; de la mise sous écoute du logement en lien avec le

droits de se taire, le droit à la liberté personnelle et à la vie privée et familiale ; et de la licéité de la suppression des photos des agents infiltrés.

Ce reportage est à la fois actuel, marquant, instructif, captivant, intelligent et touchant. On y découvre des pratiques pour beaucoup insoupçonnées, qui paraissent relever plutôt du roman policier, voire même d'espionnage, mais qui sont bien réelles, même si elles ne sont pas monnaie courante.